Texte narratif pour l’arbre décisionnel sur les exigences en matière d’établissement de rapports de la Directive sur les talents numériques

Complément textuel à la carte de processus infographique

# Étape 1 : Commencez par évaluer vos besoins en matière de talents numériques

S’agit-il d’une initiative numérique qui nécessite au moins 10 nouveaux ETP nets (y compris des plans visant la dotation, la formation et la passation de marchés) pour une seule organisation?

* Si oui, vous devez remplier le **[modèle de Plan prospectif de gestion des talents de l’Initiative sur le numérique](https://talent.canada.ca/documents/Plan_prospectif_sur_les_talents_FR.docx)** et soumettez-le. Passez à l’étape 2.
* Si non, passez à l’étape 2.

# Étape 2 : Comment procédez-vous pour trouver des talents?

## Recherche sur la plateforme Talents numériques du GC

Si vous effectuez une recherche sur la [plateforme Talents numériques du GC](https://talent.canada.ca/fr/search), il n’y a aucune autre exigence en matière d’établissement de rapports.

## Processus d’approvisionnement

Si vous lancez un processus d’approvisionnement pour répondre au besoin en talents numériques, vous devez remplir le **[questionnaire sur l’octroi de contrats sur les services numériques](https://talent.canada.ca/documents/Questionnaire_d'octroi_de_contrats_numeriques_FR.docx)**.

* + Si la pénurie de talents est la principale justification du recours à l’approvisionnement, vous devez d’abord effectuer une recherche sur la **[plateforme Talents numériques du GC](https://talent.canada.ca/fr/search)** pour voir si les talents qui s’y trouvent peuvent répondre à votre besoin.
  + Votre recherche générera un numéro de suivi. Vous devrez inclure ce numéro de suivi dans le **[questionnaire sur l’octroi de contrats sur les services numériques](https://talent.canada.ca/documents/Questionnaire_d'octroi_de_contrats_numeriques_FR.docx)**.

## Processus de recrutement

* Si vous lancez le processus de recrutement sur la **[Plateforme des talents numériques du GC](https://talent.canada.ca/fr/browse/pools)**, il n’y a aucune autre exigence en matière d’établissement de rapports.
* Si vous utilisez le site **Emplois GC ou d’autres plateformes internes ou externes**, déterminez si le processus répond à la condition suivante :

1. Le processus vise à embaucher plusieurs personnes; ou
2. Le processus vise à créer un bassin de candidats qualifiés.
   * + Si le processus vise à embaucher plusieurs personnes ou à créer un bassin de candidats qualifiés, vous devez remplir le [**modèle de processus de recrutement propre au Ministère**](https://talent.canada.ca/documents/Modele_de_recrutement_numerique_FR.docx).
     + Si le processus vise à pourvoir un seul poste, aucune exigence en matière d’établissement de rapports ne s’impose.

# Vous êtes coincés? Nous pouvons vous aider!

* Envoyez-nous un courriel, à GCTalentGC@tbs-sct.gc.ca.
* Consultez d’autres ressources sur la [plateforme Talents numériques du GC](https://talent.canada.ca/fr/directive-on-digital-talent).